

Le numérique à l'université : libre accès et logiciel libre

**Mémoire de
l'Association science et bien commun**

**Consultation gouvernementale sur la stratégie
numérique du Québec**

**Éducation, enseignement supérieur et développement
des compétences numériques**

Février 2017



Créée en juillet 2011 par un groupe de chercheurs, chercheuses, étudiantes et étudiants, l'Association science et bien commun (ASBC) s'est donné la mission de « stimuler la vigilance et l'action pour une science ouverte au service du bien commun ». Son site est à l'adresse <http://scienceetbiencommun.org>. Pour lui écrire : info@scienceetbiencommun.org.

L'Association est co-signataire de la *Déclaration sur les communs numériques* qui exprime plusieurs de ses positions et qui a été soumise au gouvernement dans la plateforme de consultation gouvernementale intitulée Objectif numérique le 27 février 2017.

Le présent mémoire, qui s'inscrit aussi dans la logique des propositions formulées dans le livre *Pour une politique scientifique au service du bien commun* (Éditions science et bien commun, 2015), complète cette *Déclaration* en insistant sur deux thèmes : l'importance de généraliser le libre accès aux publications et aux données scientifiques et la nécessité du passage aux logiciels libres dans les universités québécoises.

Généraliser le libre accès aux publications et données scientifiques

La stratégie numérique québécoise doit encourager les universités à prendre le virage du numérique de nombreuses façons, notamment en les encourageant à utiliser davantage le numérique dans l'enseignement et la recherche, à développer des programmes de formation au numérique et de recherche sur le numérique et sa place dans la société, l'économie et la gouvernance, et en reconnaissant la valeur scientifique des réalisations numériques des chercheurs et chercheuses québécois. Le thème sur lequel nous insistons ici est la nécessité que toutes les universités québécoises passent résolument à l'ère du libre accès aux ressources scientifiques par le biais des technologies numériques, de manière à maximiser la circulation des connaissances qu'elles produisent dans le monde entier.

Nous recommandons que les Fonds de recherche du Québec imposent à tous les chercheurs et chercheuses qu'ils soutiennent - à l'inclusion des étudiants et étudiantes - l'obligation de rendre accessibles en libre accès sur le Web leurs travaux et données de recherche (anonymisées lorsque nécessaire) au moment même de la publication ou, le cas échéant, au plus tard douze mois après cette date de publication. Une telle politique, en harmonie avec la plupart des autres politiques de libre accès ailleurs dans le monde, doit être bien communiquée et expliquée, notamment auprès

des doctorants et doctorantes, mais aussi des dirigeants et dirigeantes des universités québécoises (Piron et Lasou 2014).

La « voie verte », soit celle de l'auto-archivage dans le dépôt institutionnel de l'université (voir Harnad et coll., 2004; Huet, 2013) doit être privilégiée par cette politique, car c'est la seule voie financée uniquement par des fonds publics. Un programme d'aide doit être offert aux bibliothèques universitaires en ce sens. Les revues financées par le Fonds recherche Québec, donc par des fonds publics, doivent être en libre accès intégral et immédiat (voie dorée).

Toutefois, cette politique **doit refuser de subventionner les frais de publication demandés aux auteurs par une partie (30%) des revues scientifiques en libre accès, celles qui sont possédées par des éditeurs commerciaux à but (très) lucratif**. Ces revues utilisent leur prestige pour exiger des frais qui sont disproportionnés par rapport au coût réel de gestion d'une revue en ligne et qui sont payés à partir des fonds publics. Ces frais contribuent de plus à aggraver les inégalités entre les chercheuses et chercheurs subventionnés et les autres (étudiantes, chercheurs non affiliés, chercheuses des pays moins favorisés économiquement, etc.), ce qui, à terme, s'avère très dispendieux pour les organismes subventionnaires. Une telle attitude courageuse vise à protéger le bien-fondé de l'utilisation des fonds publics en science, quitte à déplaire aux commerçants de la science.

La voie verte implique que les établissements soient tous capables d'accueillir les copies numériques de la production scientifique de leurs chercheurs et chercheuses dans des **dépôts institutionnels** qui pourraient être obligatoires pour chaque établissement de recherche québécois. L'Argentine vient d'ailleurs d'adopter une loi très intéressante obligeant les universités à créer de tels dépôts qui accroissent la visibilité et l'accessibilité des recherches nationales (et leur taux de citation) et donc leur rayonnement (Shearer 2016).

Les dépôts devraient accepter non seulement les publications sous formes d'articles, mais aussi les livres, chapitres, documents vidéos, pages web et toutes les autres productions scientifiques des chercheurs et chercheuses aux études et diplômés. Ils peuvent aussi mettre en valeur la contribution de centres de recherche, de laboratoires et des revues scientifiques québécoises.

Enfin, le gouvernement devrait encourager les scientifiques à ajouter à leurs contrats de publication l'[Addenda de l'auteur canadien](#) SPARC tel que préparé par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada.

Promouvoir les logiciels libres dans les universités québécoises

Nous constatons que les universités québécoises utilisent encore trop souvent des logiciels propriétaires, c'est-à-dire qui sont produits par des compagnies qui font payer des licences coûteuses à leurs clients. D'importants budgets s'y engouffrent, alors que toutes les universités ont des difficultés financières !

La stratégie numérique du Québec devrait accompagner les universités québécoises dans leur passage aux logiciels libres, créés et mis à jour continuellement par les communautés de leurs utilisateurs, ce qui en assure la grande qualité. De nombreuses administrations publiques et industries (automobile ou aéronautique, notamment) ont fait ce virage nécessaire. Pourquoi pas nos universités qui, de plus, peuvent compter sur des experts informaticiens ? Non seulement les logiciels libres préservent-ils les libertés fondamentales des citoyens et citoyennes face aux grandes entreprises du web, mais ils font la promotion des valeurs de coopération, de collaboration, de partage, de co-création qui sont indispensables pour rétablir un monde de justice dans le contexte actuel. De plus, ces logiciels, sans être nécessairement gratuits, ne sont pas insérés dans les circuits du capitalisme cognitif et visent avant tout l'intérêt général. Leur coût financier et social est donc bien moindre que celui des logiciels corporatifs souvent, hélas, préférés par les universités.

Références

Harnad, S., Brody, T., Vallieres, F., Carr, L., Hitchcock, S., Gingras, Y., Oppenheim, C., Stamerjohanns, H., & Hilf, E. (2004). « The green and the gold roads to Open Access », *Nature*. En ligne à <http://www.nature.com/nature/focus/accessdebate/21.html>

Huet, S. (2013). « Open access: du rêve au cauchemar », *Libération*, 4 octobre 2013. En ligne à <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2013/10/open-access-du-rêve-au-cauchemar-.html>

Morrison, Heather (2017) « OA journals study 2016: 65% free-to-publish », *Sustaining the Knowledge Commons / Soutenir les savoirs communs* (22 février). En ligne à <https://sustainingknowledgecommons.org/2017/02/22/oa-journals-study-2016-65-free-to-publish/>



Pour une science ouverte, au service du bien commun

Piron, Florence et Pierre Lasou (2014) « Pratiques de publications, dépôt institutionnel et perception du libre accès. Enquête auprès des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval. » Rapport de recherche, Québec, Université Laval.

http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/services/libre_acces/pratiques-de-publication-libre-acces.pdf

Shearer, Kathleen (2016) « Argentine open access and repository law ». COAR. En ligne à <https://www.coar-repositories.org/news-media/argentine-open-access-and-repository-law/>

